La mobilité des jeunes : peut mieux faire !



VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 17/10/2012

Saisine liée : <u>LA MOBILITÉ DES JEUNES</u>

Retour sur l'avis voté au CESE en novembre 2011

La mobilité offre aux jeunes l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements éducatifs, culturels et sociaux tout en y trouvant un enrichissement personnel et culturel qui facilite le « vivre ensemble », l'intégration dans la société et l'insertion professionnelle.

Dans son avis sur « <u>La mobilité des jeunes</u> » voté en novembre 2011, la section de l'éducation, de la culture et de la communication du CESE a relevé comme freins principaux à la mobilité : le logement, les difficultés de transport et le coût de celui-ci notamment en zones périurbaines ou rurales. Il faut ajouter les freins administratifs et de reconnaissance des acquis pour une mobilité à l'international.

Le CESE a formulé plusieurs propositions : développement dès le plus jeune âge d'un apprentissage de la mobilité à travers les classes de découverte et les séjours à l'étranger, création d'un dispositif unique d'informations sur la mobilité et une politique globale du logement des jeunes, fixation d'un objectif de 10 % de jeunes ayant effectué une mobilité à l'étranger au cours de leurs parcours de formation notamment en regroupant les différents programmes européens.

Depuis l'adoption de cet avis, la Commission européenne a proposé la création d'un « Erasmus pour tous » et une augmentation des crédits dévolus à la mobilité des jeunes. Au niveau national, Jean-François Bernardin, le rapporteur, a rencontré des parlementaires et des conseillers techniques des ministères concernés par cette problématique qui ont mis en exergue la nécessité de relancer la politique du logement et de répondre à la problématique du permis de conduire et de son coût.